



# FLASH INFO

CLASSIFICATION n°3

## RPN « Classification » du 28 mai 2019, les masques tombent !

Aujourd'hui à l'occasion de la RPN, l'employeur nous communique la liste des emplois-repères. Sur les 325 emplois existants dans l'Institution, seulement 92 ont été sélectionnés comme emplois-repères dont 54 sont repositionnés à ce jour dans la nouvelle grille (*cf. tableau ci-dessous*).

En effet, le repositionnement des métiers des établissements de soins et ceux de l'informatique sera proposé lors de la RPN du 25 juin.

Seuls 73,4 % des effectifs de l'Institution sont couverts par la liste des emplois-repères proposée par l'employeur. Le repositionnement de plus d'1/4 des agents sera à la main des directions locales. C'est inacceptable !

A aucun moment les organisations syndicales nationales n'ont été associées à la construction de la nouvelle classification, ni même informées de la méthode utilisée par l'employeur pour arriver à ce résultat : choix des emplois-repères, choix des critères classants, cotation des emplois et repositionnement sur la nouvelle grille...

**LA CGT DENONCE L'OPACITE AINSI QUE LE MEPRIS DE L'EMPLOYEUR VIS-A-VIS DES SALARIES ET DE LEURS REPRESENTANTS !**

**La CGT ne cautionnera jamais le déclassement  
de salariés de la Sécu.**

**C'est pourquoi la CGT exige le retrait du projet de l'UCANSS et  
demande l'ouverture de négociations loyales, un calendrier ouvert et  
une enveloppe supplémentaire permettant des mesures collectives.**

Face à l'obstination de l'employeur, l'ensemble des organisations syndicales nationales décide de quitter la séance et exige une réponse avant la prochaine RPN du 25 juin.

**Les organisations syndicales nationales  
appellent d'ores et déjà l'ensemble du personnel  
à une journée de mobilisation le 25 juin.**

A suivre ...



		<b>NIVEAU</b>	<b>EMPLOIS REPERES</b>
<b>EMPLOYES</b>	<b>Niveau A – Coef 212</b>	Secrétaire Technicien traitement de l'information Agent de collectivité	
	<b>Niveau B – Coef 229</b>	Technicien conseil aides collectives d'action sociale Gestionnaire conseil allocataires (techn. prestation) Gestionnaire conseil de l'assurance maladie Technicien du service Médical Conseiller retraite et accueil Technicien retraite conseil back-office Technicien compte prestataire Technicien carrière et déclarations Gestionnaire conseil (de la tarification) des AT/MP Gestionnaire du recouvrement Conseiller service à l'utilisateur Technicien service à l'utilisateur Conseiller service de l'assurance maladie Conseiller offre de service Technicien régularisation de carrière Gestionnaire des litiges et des créances / Conseiller juridique Gestionnaire maîtrise des risques / Gestionnaire contrôle des risques Vérificateur Législation / Contrôleur prestations / Gestionnaire contrôle des risques Comptable Gestionnaire administratif des RH Gestionnaire des biens et services Assistante de direction	
	<b>Niveau C – Coef 249</b>	Référent technique retraite Référent technique prestations Référent technique accueil Référent technique prestations Référent technique du service médical Référent technique (de la tarification) des AT/MP Gestionnaire conseil allocataires expert Référent technique recouvrement Conseiller informatique services Conseiller assurance maladie Référent technique litiges et créances Référent technique vérification / Référent technique contrôle prestations / Référent technique contrôle des risques prestations Référent technique en comptabilité Référent technique administration des RH Chargé de communication Référent technique traitement de l'information	
	<b>Niveau D – Coef 270</b>	Contrôleur allocataire Contrôleur du recouvrement Enquêteur AT / MP Travailleur social Assistant de service social Délégué de l'Assurance Maladie Audiencier	
<b>CADRES</b>	<b>Niveau E – Coef 300</b>	Responsable d'unité(s)	
	<b>Niveau F – Coef 370</b>	Inspecteur du recouvrement Contrôleur de sécurité	
	<b>Niveau G – Coef 440</b>	Manager de secteur Manager de branche	
	<b>Niveau H – Coef 590</b>	Ingénieur conseil	